

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2017

Nombre de membres en exercice : **23**
Quorum : 12
Nombre de membres présents : **16**
Date de la convocation : **28/11/2017**

Secrétaire de séance : **Mme Doriane ALBERT**

Le Quatre Décembre Deux Mille Dix-Sept, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme PELTIER, M. BRILLAUD M. LOUIS, M. COUSIN, Mme ECLERCY, M. GAINANT - Adjoints
Mme HENROTTE, M. MAUZÉ, Mme BRIONNET Conseillers Municipaux délégués
Mme HAIE, M. HAMACHE, Mme MARTIN, M. DARDILLAC, Mme ALBERT, M. COYRAULT, M. BOISSEAU formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Pouvoirs : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANTS	MANDATAIRES
Mme Stéphanie VERRIER	Mme Doriane ALBERT
Mme Florence DERRÉ	Mme Nathalie BRIONNET
M. Gérard COTTET	M. Jean HAMACHE

Excusée non représentée : Mme BROCHARD

Absents : Mme DUMUIS, M. NERISSON, M. BARRAULT.

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 Octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

Madame le Maire rappelle le lancement du marché de concession d'aménagement pour la zone du Fief du Pilier. Elle rappelle le contenu du cahier des charges. Le marché public a été publié le 27 Juillet 2017. Deux offres sont arrivées en Mairie (Sociétés NEXITY et SEP).

Les offres ont été analysées et les sociétés ont été auditionnées le 28 Novembre 2017. A l'issue de ces auditions, les sociétés ont répondu par courrier à certains points. Une commission spéciale s'est tenue ce jour à 18 heures en présence du Trésorier (le service de la Concurrence et des prix était excusé).

Elle donne lecture de la synthèse de l'analyse des offres. Elle précise que les lots seront mis en vente de 2018 à 2022. Les terrains seront achetés avant la fin 2018.

Délibération :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code de l'Urbanisme et en particulier les articles L.300-1 à L.300-5 et R.300-9 relatifs aux opérations d'aménagement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.1523-1 à L.1523-4,

Vu l'Ordonnance n°2016-65 du 29 Janvier 2016 relative aux contrats de concessions,

Madame le Maire rappelle que la Commune de LIGUGÉ a lancé une consultation pour le marché de concession d'aménagement pour la zone du Fief du Pilier le 27 Juillet 2017.

Les candidatures ont été déposées avant le 29 Septembre 2017.

La Commission spéciale a proposé une négociation avec les candidats. Ce dialogue a été mené par Madame le Maire. Les négociations ont porté sur la définition des conditions économiques, techniques et financières nécessaires à la réalisation de cette opération. Il a été évoqué les pilotages techniques et financiers de ce projet. Le portage foncier a été discuté avec les candidats.

Après avoir entendu les conclusions de la Commission spéciale, après prise en considération des précisions apportées par les candidats lors du dialogue, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LIGUGÉ, décide, à l'unanimité :

- ✓ De confier l'aménagement de la Zone du Pilier au Groupe NEXITY, situé 21 Bis Rue de Chaumont à POITIERS,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de concession d'aménagement.

CONSULTATION POUR LA SALLE DE FITNESS EXTÉRIEURE

Monsieur LOUIS rappelle le projet d'installation d'un ensemble d'ateliers pour la pratique d'activités physiques en extérieur au Domaine de Givray sur l'emplacement de l'ancien terrain de volley. Ce projet était inscrit au budget 2017 et une opportunité nous est proposée dans le cadre du projet « héritage 2024 ». Nous pouvons bénéficier de subventions.

Un appel d'offres a été lancé et trois plis ont été reçus et analysés.

Un chantier de jeunes sera associé à ce projet pour l'installation de cette salle extérieure. La société LOISIRS AMÉNAGEMENT est la seule société qui peut encadrer ces jeunes pour le montage et c'est également cette même société qui propose la meilleure offre.

Madame ALBERT souligne que les équipements seront équipés de QR-Code pour l'utilisation des appareils.

Monsieur LOUIS précise des ateliers spécifiques seront disponibles pour les seniors et les personnes à mobilité réduite. 10 appareils seront installés pour répondre à tous les publics à partir de 14 ans.

Cette installation permettra de créer un lieu de rencontre. Les travaux d'installation sont envisagés au cours du mois de Février 2018 avec l'aide d'un chantier de jeunes.

Délibération :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que la commission « Jeunesse et Sports » a lancé une consultation pour créer une salle fitness extérieure.

Six entreprises ont présenté une offre. Trois d'entre elles avaient une proposition recevable.

La Commission a examiné celles-ci et propose de retenir l'offre conjointe de LOISIRS AMÉNAGEMENTS de VIVONNE (86370) avec la SAS SODIFREX de LA BUSSIÈRE (86310).

Le montant de cette prestation s'élève à 14 044,00 Euros HT soit 16 852,80 Euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'attribuer cette réalisation à la SAS SODIFREX sise les trois maisons 86310 LA BUSSIÈRE pour un montant de 16 852,80 Euros TTC,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FINANCES

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Délibération :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ajuster certains chapitres ou programmes budgétaires.

Il est proposé :

Dépenses d'investissement

Programme 247	Installation d'une salle de sport extérieure	+ 8 000 €
Programme 1500	Mairie	- 8 000 €
Programme 237	Rond-point des deux Croix	+ 100 €
Programme 1100	Travaux d'équipement courants	- 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces décisions modificatives.

ADOPTION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS POUR L'ANNÉE 2018

Madame le Maire propose de revoir les tarifs des services périscolaires. Elle rappelle que les contrats aidés ne sont plus renouvelés ce qui impacte les finances publiques de manière non négligeable. Elle propose d'augmenter les tarifs du Restaurant Scolaire, de la garderie, du Centre de Loisirs, des salles et du cimetière. Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs du PEDT, du ramassage scolaire, de la location des tables et des chaises, des lodges et du grand jeu.

Délibérations :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 2

RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire rend compte du travail effectué par la Commission « Enfance et Vie Scolaire » sur les tarifs périscolaires. La Commission propose d'augmenter sensiblement les tarifs du Restaurant Scolaire à compter du 1^{er} Janvier 2018 de la façon suivante :

TRANCHES DE QF	TARIFS 2018
QF<500	0.93
501<QF<700	1.88
701<QF<1040	2.80
1041<QF<1380	3.00
1381<QF<2160	3.20
QF>2161 et non communiqué	3.76
Agents communaux	4.28
Autres adultes	5.35
Repas pris le mercredi au Centre de Loisirs de Givray pour tous les enfants	4.72

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 17 Voix Pour et 2 Abstentions, les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2018.

GARDERIE

Madame le Maire rend compte du travail effectué par la Commission « Enfance et Vie Scolaire » sur les tarifs périscolaires. La Commission propose d'augmenter sensiblement les tarifs de la Garderie à compter du 1^{er} Janvier 2018 de la façon suivante :

TRANCHES DE QF	TARIFS 2018	TOTAL / JOUR
	Temps 1 (7 h 30 à 8 h 30)	
	Temps 2 (13 h 00 à 13 h 50)	
	Temps 3 (16 h 45 à 17 h 30)	
	Temps 4 (17 h 30 à 18 h 40)	
QF<500	0.81	2.43
501<QF<700	0.92	2.76
701<QF<1040	1.61	4.83
1041<QF<1380	1.71	5.13
1381<QF<2160	1.76	5.28
QF>2161 et non communiqué	1.81	5.43

La Commission propose également, en cas de retard des parents à 18 h 40 qu'une heure supplémentaire débutée soit facturée forfaitairement à 5,43 Euros (quel que soit le Quotient Familial). Cette majoration exceptionnelle sera :

- ✓ De 10,86 € au deuxième retard (5,43 € x 2),
- ✓ De 16,29 € au troisième retard (5,43 € x 3),
- ✓ De 21,72 € (5,43 € x 4) à chaque nouveau retard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 17 Voix Pour et 2 Abstentions, les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2018.

PEDI

Madame le Maire rend compte du travail effectué par la Commission « Enfance et Vie Scolaire » sur les tarifs périscolaires. La Commission propose de ne pas augmenter les tarifs des activités du PEDI. Les tarifs seront donc les suivants à compter du 1^{er} Janvier 2018 :

TRANCHES DE QF	TARIFS 2018
QF<500	4.00
501<QF<700	4.50
701<QF<1040	5.00
1041<QF<1380	5.50
1381<QF<2160	6.00
QF>2161 et non communiqué	6.50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 17 Voix Pour et 2 Abstentions, les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2018.

RAMASSAGE SCOLAIRE

Madame le Maire rend compte du travail effectué par la Commission « Enfance et Vie Scolaire » sur les tarifs périscolaires. La Commission propose de ne pas augmenter les tarifs du ramassage scolaire. Les tarifs seront donc les suivants à compter du 1^{er} Janvier 2018 :

TRANCHES DE QF	TARIFS 2018
QF<500	10
501 <QF< 700	15
701 <QF<1040	20
1041 <QF< 1380	25
1381 <QF<2160	30
QF>2161	35

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 17 Voix Pour et 2 Abstentions, les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2018.

LOCATION DES SALLES

Madame le Maire rend compte du travail effectué en Commission Générale et propose d'augmenter sensiblement les tarifs de location des salles communales. Les tarifs seront donc les suivants à compter du 1^{er} Janvier 2018 :

UNE SOIRÉE (18h00 – 8h00) Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle de Violet * de 18 h à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	64	0	0	0
✓ Habitants Ligugéens	74	64	54	44
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	160	64	74	74
✓ Associations, CE et personnes extérieures	362	77	155	155
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	345			
- Hors Commune	708			

UNE JOURNÉE (8h00 – 8h00) Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle de Violet * de 8 h à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	64	0	0	0
✓ Habitants Ligugéens	160	64	64	64
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	320	64	134	134
✓ Associations, CE et personnes extérieures	603	155	301	301
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	585			
- Hors Commune	1 203			

UNE JOURNÉE (8h00 – 8h00) Lundi – mardi – jeudi – vendredi (hors vacances scolaires)				
✓ Associations	260			
✓ Autres organismes	260			
✓ Collectivités non partenaires	260			
✓ Collectivités partenaires	0			

UN WEEK-END (du Vendredi 18h00 au Lundi 8h00) Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle de Violet * avec arrêt à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	134	0	0	0
✓ Habitants Ligugéens	320	134	134	129
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	531	134	265	265
✓ Banquet des Anciens Combattants du 11/11	0			
✓ Associations, CE et personnes extérieures	986	301	602	602
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	958			
- Hors Commune	1608			

AUTRES TARIFS

- ✓ **Caution pour la location du four de Violet** (Uniquement pour les associations Ligugéennes) : 1 000 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 17 Voix Pour et 2 Abstentions, les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2018.

LOCATION DE TABLES ET CHAISES

Madame le Maire rend compte du travail effectué en Commission Générale et propose de fixer les tarifs des tables et des chaises. Les tarifs seront donc les suivants à compter du 1^{er} Janvier 2018 :

- ✓ **1,00 € par chaise et 3,00 € par table** lorsque les services techniques doivent transporter celles-ci d'un lieu à un autre.

Exceptions : fêtes de quartiers et associations Ligugéennes qui ne payeront pas, mais, devront envoyer un certain nombre de personnes pour la manutention des chaises (chargement et déchargement du camion).

- ✓ **11,50 € pour la location d'une table ronde** disponible uniquement dans le cadre d'une location de la salle de Givray (20 tables).

Exceptions : associations Ligugéennes et habitants de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 17 Voix Pour et 2 Abstentions, les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2018.

CIMETIÈRE ET COLUMBARIUM

Madame le Maire rend compte du travail effectué en Commission Générale et propose d'augmenter les tarifs du cimetière. Les tarifs seront donc les suivants à compter du 1^{er} Janvier 2018 :

CIMETIÈRE : Caveau de 2 places

♦ Concession

	Tarifs 2018
✓ Trentenaire	203
✓ Cinquantenaire	310

♦ **Concession sur les emplacements récupérés par la Commune**

Nécessité de fixer un tarif différent pour le cimetière n°2 où des Ligugéens souhaitent acquérir des concessions récupérées par la Commune (suite à abandon).

La vidange de ces concessions nécessite des consultations tarifaires qui n'ont rien à voir avec les tarifs d'un marché public.

	Tarifs 2018
✓ Trentenaire	307
✓ Cinquantenaire	412

♦ **Fosse commune**

	Tarifs 2018
✓ Le premier mois	18
✓ Par jour supplémentaire	5

COLUMBARIUM : Case pour 4 urnes

	Tarifs 2018
✓ Dix ans	235
✓ Trente ans	425
✓ Cinquante ans	702
✓ Ouverture de case	64
✓ Dispersion des cendres et apposition d'une plaque	43

CAVEAUX A URNES

	Tarifs 2018
✓ Dix ans	235
✓ Trente ans	425
✓ Cinquante ans	702

FOURNITURE DE CAVEAUX

	Tarifs 2018
✓ 1 place	1 250
✓ 2 places	1 560

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 17 Voix Pour et 2 Abstentions, les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2018.

CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DU DOMAINE DE GIVRAY

Madame le Maire rend compte du travail effectué par la Commission « Enfance et Vie Scolaire » sur les tarifs péri et extrascolaires. La Commission propose d'augmenter sensiblement les tarifs de l'Accueil de Loisirs du Domaine de Givray à compter du 1^{er} Janvier 2018 de la façon suivante :

ENFANTS DE LIGUGÉ

Quotient familial	Journée		½ journée		Semaine	
	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
QF 1 < 500	7.40	4.25	5.30	2.20	36.90	21.30
501 < QF2 < 700	8.95	5.80	6.40	3.30	44.80	29.15
701 < QF3 < 1040	11.00	7.95	8.05	4.95	55.10	39.65
1041 < QF4 < 1380	13.10	10.00	9.40	6.30	65.60	49.95
1381 < QF5 < 2160	14.35	11.20	10.30	7.20	71.80	56.25
2161 < QF6	15.80	12.65	10.90	7.85	79.10	63.90

ENFANTS DE SAINT-BENOÎT (*)

(Participation intercommunale pour les vacances et les mercredis libérés = 17 €-QF + 5 €)

(Participation intercommunale pour les mercredis ½ journées = 12,20 €-QF + 2,5 €)

Quotient familial	Journée		½ journée	Semaine	
	Avec repas	Sans repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
QF 1 < 500	8.15	5.00	6.00	40.70	25.00
501 < QF2 < 700	10.00	6.80	7.30	49.45	34.00
701 < QF3 < 1040	12.15	9.05	9.15	60.75	45.30
1041 < QF4 < 1380	14.40	11.35	10.70	72.10	56.65
1381 < QF5 < 2160	15.80	12.70	11.75	79.30	63.90
2161 < QF6	17.40	14.25	12.45	86.50	72.10

ENFANTS DU GRAND POITIERS ET AUTRES COMMUNES (*)

(Pas d'application des quotients, pas de participation des Communes)

	Journée		Semaine	
	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
Journée	23.20	20.10	113.00	99.00
½ journée	13.90	11.30	68.00	57.70

(*) – Les situations sans convention avec les communes (ou convention non signée), obligent l'application du tarif « GRAND POITIERS et autres communes » et nécessitent le paiement avant le service rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 17 Voix Pour et 2 Abstentions, les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2018.

LOCATION DES LODGES

Madame le Maire rend compte du travail effectué en Commission Générale et propose de ne pas augmenter les tarifs de location des lodges. Les tarifs seront donc les suivants à compter du 1^{er} Janvier 2018 :

LOCATION AVEC LA SALLE DE GIVRAY :

Formules	Moyenne saison (du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin et du 1 ^{er} Septembre au 31 Décembre 2018)		Haute saison (du 1 ^{er} Juillet au 31 Août 2018)	
	Lodges 6 places	Lodges 8 places	Lodges 6 places	Lodges 8 places
La nuitée	179	209	199	229
Week-end 2 nuits	229	279	229	279
Week-end 3 nuits	289	329	289	329
Nuitée supplémentaire	79	89	99	109

LOCATION SANS LOCATION DE LA SALLE DE GIVRAY :

Formules	Moyenne saison (du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin et du 1 ^{er} Septembre au 31 Décembre 2018)		Haute saison (du 1 ^{er} Juillet au 31 Août 2018)	
	Lodges 6 places	Lodges 8 places	Lodges 6 places	Lodges 8 places
La nuitée	179	209	199	229
Week-end 2 nuits	279	429	299	449
Week-end 3 nuits	339	479	359	499
Midweek 4 jours	339	479	359	499
Nuitée supplémentaire	79	89	99	109
Semaine (Samedi 16h/Samedi 10 h)	529	799	549	839

Il est proposé également d'ajouter aux tarifs en vigueur, une option ménage :

- ✓ Lodge 6 places 50 Euros
- ✓ Lodge 8 places 60 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 17 Voix Pour et 2 Abstentions, les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2018.

TARIFS GRAND JEU

Madame le Maire rend compte du travail effectué en Commission Générale et propose de ne pas augmenter les tarifs du Grand Jeu. Les tarifs seront donc les suivants à compter du 1^{er} Janvier 2018 :

Le tarif est défini « à la ceinture », et cette dernière comprend maximum cinq personnes.

Il est proposé une location en directe, et une autre par l'intermédiaire de l'Agence Touristique de la Vienne.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- En location directe :
 - * **Ligugéens : 15 €**
 - * **Réduits : 15 €**
 - * **Autres : 20 €**
- En location par l'ATV : 20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 17 Voix Pour et 2 Abstentions, les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2018.

DEMANDES DES SUBVENTIONS

Madame le Maire informe que la Préfecture demande que les dossiers de demandes de subventions dans le cadre de la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux (DETR) soient déposés avant le 19 Janvier 2018.

Elle propose d'inscrire les dossiers suivants :

- Rénovation et amélioration énergétique pour l'aménagement des bureaux (accessibilité) et de la salle du Conseil Municipal – Travaux estimés à 80 000 €,
- Rénovation et accessibilité des sanitaires de la Salle du Domaine de Givray – Travaux estimés à 50 000 €,
- Aménagement urbain du Centre bourg – Travaux estimés à 100 000 € pour la première partie des travaux à réaliser en 2018.

Madame le Maire informe que ces demandes de subventions peuvent être cumulées avec les Contrats de Ruralité.

Délibération :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que nos partenaires financiers demandent de présenter dans les meilleurs délais, les projets d'investissement qui feront l'objet d'une demande de financement.

Dans la catégorie des bâtiments communaux (travaux lourds de rénovation du patrimoine communal et mise en conformité des bâtiments publics en matière d'accessibilité), il est proposé de solliciter un financement DETR 2018 :

- ✓ Rénovation, accessibilité des bureaux et réaménagement de la Salle du Conseil Municipal
Travaux estimés à 80 000 Euros HT
Financement sollicité (30 %) : 24 000 Euros
- ✓ Rénovation, accessibilité des locaux de la Salle polyvalente de Givray
Travaux estimés à 50 000 Euros HT
Financement sollicité (30 %) : 15 000 Euros.

Dans la catégorie Environnement (opérations qualitatives d'aménagement des entrées et centre de bourg) :

- ✓ Réaménagement urbain du cœur de bourg (Mairie, commerces, Abbaye, Église) avec accessibilité des commerces, valorisation touristique et développement des cheminements doux)
Travaux estimés à 1 200 000 Euros HT avec une 1^{ère} tranche : 100 000 Euros en 2018, 2^{ème} tranche : 700 000 Euros en 2019 et une 3^{ème} tranche 400 000 Euros en 2020
Financement sollicité : 30 000 Euros pour la 1^{ère} tranche

Dans la catégorie création de points numériques :

- ✓ Équipement d'un point numérique d'accueil des usagers en Mairie
Travaux estimés à 5 000 Euros HT
Financement sollicité : 1 500 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'accepter le principe de ces programmes d'investissement,
- ✓ De solliciter les financements au titre de la DETR 2018 pour ces programmes,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Madame le Maire rappelle qu'un véhicule prêté par l'APAJH de la Vienne a été accidenté et déclaré épave. L'assurance a remboursé une partie de ce véhicule mais il reste à rembourser la vétusté de ce véhicule. Afin de ne pas pénaliser cette structure, il est proposé de verser une subvention à l'APAJH.

Délibération :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que la Commune de LIGUGÉ bénéficie de prêt de minibus pour les activités du Centre de Loisirs du Domaine de Givray.

L'APAJH de la Vienne a prêté un minibus à la collectivité et suite à un accident, le véhicule a été déclaré épave.

Malgré les remboursements de l'assurance, l'association n'a pas récupérée la globalité de la valeur du véhicule et se trouve dans l'impossibilité d'en financer un nouveau.

Dans le but de ne pas léser ce partenaire, et dans le cadre des bonnes relations institutionnelles avec cette association, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle pour cet investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 628 Euros à l'APAJH de la Vienne,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur Dominique LOUIS informe :

- De la mise en œuvre et la finalisation d'un contrat Chantiers Loisirs qui sera mis en place au 1^{er} Janvier 2018 pour officialiser la relation entre les jeunes reçus en Chantiers Loisirs, la Commune et les parents. Ce contrat sera signé par les trois parties,
- De la réalisation d'un cahier des travaux des Chantiers Loisirs avec des règles de sécurité et d'encadrement. Il remercie David MOULIN et Christophe BOMPAS pour leur investissement sur ce dossier. Ce document sera présenté au cours d'une réunion (Samedi 3 Mars 2018 à 10 heures). Les jeunes et leurs parents seront invités à participer à cette réunion,
- De l'envoi des demandes de subventions à toutes les associations dans le cadre de la préparation budgétaire 2018. Une réponse est attendue pour le 15 Janvier 2018,
- De l'avancement de la refonte du site internet. Les élus doivent adresser leurs remarques à la Commission Communication pour le 10 Décembre 2017.

Monsieur Patrice GAINANT dresse le bilan du marché de Noël. Une réunion aura lieu le 19 Décembre 2017 avec les commerçants. La commission Animation est remerciée par Madame le Maire.

Madame Michèle ECLERCY informe le Conseil Municipal de l'organisation du 1^{er} téléthon à Ligugé. Le vendredi avec un concert à l'église avec la participation de trois chorales, le samedi après-midi au Domaine de Givray avec plusieurs stands (pétanque – tombola – belote... vente d'objets par les associations). Le soir au Stade, la ligugéenne de football organise à l'occasion du match Ligugé/Gouzon une tombola. L'après-midi sera également le théâtre d'une randonnée organisée par l'association des Passe Partout. Le dimanche des courses de lévriers sportifs auront lieu au Cynodrome. 20 associations sont mobilisées pour ces animations. Elle informe également que le repas des aînés aura lieu le dimanche 10 Décembre 2017 au Domaine de Givray.

Madame Catherine HENROTTE informe de la clôture de l'année de la Science-fiction à la Médiathèque. Elle invite les visiteurs à venir découvrir les décorations mise en place par l'association IMAGIVIENNE. 3 après-midi jeux auront lieu en 2018. La famille de Clément Péruchon sera reçue les 27 et 28 Avril 2018 à l'école élémentaire et à la Médiathèque avec la présentation du journal de Clément Péruchon.

Monsieur Eric COUSIN donne le point sur les travaux en cours. Le chantier des sanitaires de la Mairie a débuté aujourd'hui. Les travaux de Pichereau sont en cours de finalisation (sol – peinture – rampe d'accès). Il remercie Monsieur PIRONNET pour le travail effectué sur l'élaboration du schéma directeur de Voirie. Ce dossier sera présenté en commission. Le même travail devra être réalisé sur les espaces verts. Un recrutement est en cours pour le remplacement de Messieurs DUVERGER et GENDRONNEAU.

Monsieur Bernard MAUZÉ informe que les coupes de bois seront attribuées. Il s'agit des parcelles 26 et 33. Le contrat ONF arrive à échéance Fin 2018.

Une subvention avait été demandée à la Région pour la plantation du verger de Givray. Cette subvention avait été refusée dans un premier temps mais il s'avère que notre dossier va être réétudié. Une étude est en attente.

Suite à la demande de Monsieur GRULIER – DDEN, un arbre de la Laïcité sera planté le 11 Décembre 2017 en présence des élèves des deux écoles.

Il informe également que la Commune de Ligugé vient de recevoir le 1^{er} prix départemental des villes fleuries 2017.

Madame Joëlle PELTIER rappelle le projet d'aménagement du centre bourg ainsi que le travail lancé sur le plan local d'urbanisme et plus particulièrement sur le zonage. La modification de notre PLU doit intervenir en 2019/2020.

ACTIVITÉS INTERCOMMUNALES

APPROBATION DES STATUTS DE GRAND POITIERS COMMUNAUTÉ URBAINE

Madame le Maire rappelle que depuis le 1^{er} Juillet 2017 la Communauté d'Agglomération est devenue Communauté Urbaine. Un arrêté préfectoral précise les compétences et les statuts doivent être revus. Les statuts doivent être approuvés par l'ensemble des communes membres. Par la suite la Préfecture reprendra un arrêté pour valider le passage en communauté urbaine.

Délibération :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération de GRAND POITIERS créée en Janvier 2017 s'est transformée en Communauté Urbaine le 1^{er} Juillet 2017.

L'arrêté préfectoral du 30 Juin 2017 portant transformation en Communauté Urbaine précise les compétences de cette dernière. Toutefois, il ne fixe pas les statuts de cet EPCI.

La délibération qui vous est proposée concerne l'approbation des nouveaux statuts de la Communauté Urbaine de GRAND POITIERS. En effet toute modification des statuts de l'EPCI doit être approuvée par délibérations concordantes des conseils municipaux dans le délai légal imparti, avant qu'un nouvel arrêté préfectoral arrête ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- Approuve le projet de statuts de GRAND POITIERS Communauté Urbaine,
- D'autoriser en conséquence Madame le Maire à signer tout document en lien avec ces nouveaux statuts.

APPROBATION DES PROPOSITIONS DE LA CLETC DES 2 – 16 ET 30 NOVEMBRE 2017

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de délibérer sur les comptes rendus des rapports des CLETC sachant que celles-ci ne concernent pas directement la commune. Il s'agit des transferts des charges des 27 communes qui composent le nouveau Grand Poitiers.

Délibérations :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

CLETC DES 2 ET 16 NOVEMBRE 2017

VU l'article 1609 nonies C du CGI,

VU le rapport de la CLETC du 16 novembre 2017,

VU l'arrêté préfectoral 2016-D2/B1-036 du 6 décembre 2016 portant création du nouvel établissement public à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'agglomération Grand Poitiers avec les communautés de communes du Pays Mélusin, du Val Vert du Clain, de Vienne et Moulière et de l'extension aux communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte-Radégonde à compter du 1er janvier 2017,

VU l'arrêté préfectoral 2017-D2/B1-010 du 30 juin 2017 portant transformation de Grand Poitiers communauté d'agglomération en communauté urbaine.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est réunie le 5 octobre 2017, le 2 novembre 2017 et le 16 novembre 2017 pour évaluer le montant des charges et produits transférés à Grand Poitiers communauté urbaine.

Ces charges et produits correspondent au transfert des compétences « Voirie – Éclairage public » et une erreur matérielle pour la commune de Chasseneuil-du-Poitou pour la compétence « Promotion du tourisme » à compter du 1^{er} janvier 2017. La CLETC a aussi évalué la partie fonctionnement de la régularisation du transfert de charges du stade de rugby de Saint-Georges-Lès-Baillargeaux.

Les tableaux ci-dessous synthétisent le résultat des travaux de la CLETC :

Compétence « Voirie – Éclairage public » :

COMMUNES	Fonctionnement net	Charges indirectes	Investissement net	Matériels et véhicules	Frais financiers	TOTAL
CELLE-LEVESCAULT	9 535	582	35 620	145	6 057	51 939
CLOUE	5 619	255	8 450	-	1 366	15 690
COULOMBIERS	21 593	1 080	37 757	-	-	60 430
CURZAY-SUR-VONNE	8 369	335	7 797	-	151	16 652
JAZENEUIL	4 639	236	35 475	62	3 226	43 638
LUSIGNAN	81 772	5 051	100 277	1 995	18 265	207 360
ROUILLE	58 883	3 843	93 583	1 526	10 332	168 167
SAINT-SAUVANT	25 347	1 454	30 000	1 095	-	57 896
SANXAY	14 474	579	12 248	-	1 325	28 626
CHAUVIGNY	274 869	17 180	153 032	25 487	14 232	484 800
JARDRES	32 035	1 627	25 403	2 931	4 390	66 386
PUYE	20 132	805	21 788	2 254	1 466	46 445
SAINTE-RADEGONDE	2 874	115	7 496	-	-	10 485
BEAUMONT-SAINT-CYR	83 449	4 183	139 554	8 673	9 827	245 686
DISSAY	102 979	6 435	110 182	5 611	10 984	236 191
JAUNAY-MARIGNY	280 059	17 380	217 253	13 982	-	528 674
SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX	170 290	10 592	118 520	7 739	5 599	312 740
BIGNOUX	18 206	1 114	10 223	-	-	29 543
BONNES	62 635	3 214	17 120	5 249	-	88 218
CHAPELLE-MOULIERE	11 770	507	14 936	2 105	-	29 318
LAVOUX	15 988	854	48 301	2 140	5 798	73 081
LINIERS	8 867	405	2 283	500	-	12 055
POUILLE	8 958	361	17 340	-	-	26 659
SAINT-JULIEN-L'ARS	99 574	6 603	77 780	12 494	11 877	208 328
SAVIGNY-LEVESCAULT	17 000	850	11 254	2 205	1 643	32 952
SEVRES-ANXAUMONT	30 294	1 887	57 219	2 501	-	91 901
TERCE	19 615	1 053	5 215	-	-	25 883
TOTAL	1 489 825	88 580	1 416 106	98 694	106 538	3 199 743

Erreur matérielle pour la commune de Chasseneuil-du-Poitou pour la compétence « Promotion du tourisme » :

	Chiffrage CLETC
Dépenses	93 099
Recettes	418 111
Recettes nettes	325 012

Partie fonctionnement de la régularisation du transfert de charges du stade de rugby de Saint-Georges-Lès-Baillargeaux

Fonctionnement	Chiffrage CLETC
Dépenses	35 399
Recettes	0
Fonctionnement net	35 399

Il vous est proposé d'approuver le rapport de la CLETC ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ces rapports de la CLETC.

CLETC DU 30 NOVEMBRE 2017

VU l'article 1609 nonies C du CGI,

VU le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de Grand Poitiers Communauté d'agglomération du 6 avril 2017

VU le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de Grand Poitiers Communauté urbaine du 6 juillet 2017

VU le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de Grand Poitiers Communauté urbaine du 16 novembre 2017

A la suite des travaux 2017 des Commissions Locales d'Évaluation des Transferts de Charges (Urbanisme, Promotion du tourisme et Voirie – Éclairage public) et des demandes des communes quant à l'imputation en investissement d'une partie de l'attribution de compensation (pour les charges nettes d'investissement évalué par les CLETC en 2017), les attributions de compensation correspondent aux montants ci-dessous :

Attribution de compensation 2017 :

Commune	AC 2017 après transferts de charges 2017		
	AC de fonctionnement	AC d'investissement	TOTAL
Celle-Lévescault*	70 339	- 14 423	55 916
Cloué*	13 403	- 5 872	7 531
Coulombiers	192 988	- 43 531	149 457
Curzay-sur-Vonne*	29 511	- 7 883	21 628
Jazeneuil*	- 28 566	- 21 841	- 50 407
Lusignan	136 454	-	136 454
Rouillé*	31 181	- 49 695	- 18 514
Saint-Sauvant	- 103 915	- 37 848	- 141 763
Sanxay*	- 51 785	- 7 113	- 58 898
Chauvigny	1 348 272	- 199 155	1 149 117
Jardres*	225 843	-	225 843
La Puye*	19 359	- 18 259	1 100
Sainte-Radégonde	18 866	- 14 597	4 269
Beaumont-Saint-Cyr	273 293	-	273 293
Dissay*	613 285	-	613 285
Jaunay-Marigny	1 938 328	- 237 965	1 700 363
Saint-Georges-lès-Baillargeaux*	421 398	- 103 129	318 269
Bignoux	88 675	- 13 812	74 863
Bonnes	57 933	-	57 933
La Chapelle-Moulière	51 037	- 18 038	32 999
Lavoux*	51 663	-	51 663
Liniers	37 325	-	37 325
Pouillé	42 048	- 21 294	20 754
Saint-Julien-l'Ars*	259 362	-	259 362
Savigny-Lévescault*	106 312	- 9 310	97 002
Sèvres-Anxaumont	198 515	- 64 920	133 595
Tercé	54 194	- 8 965	45 229
Chasseneuil-du-Poitou	2 110 056	- 305 320	1 804 736
Béruges*	- 88 735	- 22 946	- 111 681
Biard	233 543	- 157 477	76 066
Buxerolles*	- 800 139	-	- 800 139
Croutelle	3 392	-	3 392
Fontaine-le-Comte	- 209 176	-	- 209 176
Ligugé	379 734	-	379 734
Mignaloux-Beauvoir*	- 104 473	- 146 071	- 250 544
Migné-Auxances*	49 989	-	49 989
Montamisé*	- 27 484	-	- 27 484
Poitiers	- 25 045 421	- 4 242 960	- 29 288 381
Saint-Benoît	54 858	-	54 858
Vouneuil-sous-Biard	- 384 305	-	- 384 305

Attributions de compensation 2018, 2019 et 2020 :

Commune	AC 2018			AC 2019			AC 2020		
	AC de fonctionnem ent	AC d'investisse ment	TOTAL	AC de fonctionnem ent	AC d'investisse ment	TOTAL	AC de fonctionnem ent	AC d'investisse ment	TOTAL
Celle-Évescault*	74 267	- 16 332	57 935	78 910	- 18 241	60 669	79 434	- 15 103	64 331
Cloué*	13 312	- 6 303	7 009	13 221	- 6 733	6 488	14 238	- 4 016	10 222
Coulombiers	192 988	- 43 531	149 457	192 988	- 43 531	149 457	194 122	- 39 405	154 717
Curzay-sur-Vonne*	29 501	- 7 931	21 570	29 491	- 7 978	21 513	29 481	- 8 026	21 455
Jazeneuil*	- 28 781	- 22 858	- 51 639	- 28 996	- 23 875	- 52 871	- 29 211	- 24 892	- 54 103
Lusignan	136 454	-	136 454	136 454	-	136 454	140 910	-	140 910
Rouillé*	30 492	- 52 952	- 22 460	29 803	- 56 209	- 26 405	29 115	- 59 466	- 30 351
Saint-Sauvant	- 103 915	- 37 848	- 141 763	- 103 915	- 37 848	- 141 763	- 103 152	- 33 824	- 136 976
Sanxay*	- 51 873	- 7 531	- 59 404	- 51 962	- 7 948	- 59 910	- 52 050	- 8 366	- 60 416
Chauvigny	1 348 272	- 199 155	1 149 117	1 348 272	- 199 155	1 149 117	1 362 323	- 186 462	1 175 861
Jardres*	224 166	-	224 166	222 490	-	222 490	234 829	-	234 829
La Puye*	19 261	- 18 721	540	19 164	- 19 183	- 20	19 066	- 19 645	- 580
Sainte-Radégonde	18 866	- 14 597	4 269	18 866	- 14 597	4 269	27 968	- 8 014	19 954
Beaumont-Saint-Cyr	273 293	-	273 293	273 293	-	273 293	288 031	-	288 031
Dissay*	609 090	-	609 090	604 896	-	604 896	600 701	-	600 701
Jaunay-Marigny	1 938 328	- 237 965	1 700 363	1 938 328	- 237 965	1 700 363	1 938 328	- 237 965	1 700 363
Saint-Georges-lès-Baillargeaux*	421 025	- 104 894	316 131	420 651	- 106 659	313 993	419 401	- 108 952	310 450
Signoux	88 675	- 13 812	74 863	88 675	- 13 812	74 863	89 290	- 11 403	77 887
Bonnes	57 933	-	57 933	57 933	-	57 933	57 933	-	57 933
La Chapelle-Moulière	51 037	- 18 038	32 999	51 037	- 18 038	32 999	51 037	- 18 038	32 999
Lavoux*	49 449	-	49 449	47 235	-	47 235	47 850	-	47 850
Liniers	37 325	-	37 325	37 325	-	37 325	38 728	-	38 728
Pouillé	42 048	- 21 294	20 754	42 048	- 21 294	20 754	43 108	- 18 214	24 894
Saint-Julien-l'Ars*	254 827	-	254 827	250 291	-	250 291	247 149	-	247 149
Savigny-Évescault*	106 202	- 9 828	96 374	106 093	- 10 346	95 747	106 490	- 8 735	97 755
Sèvres-Anxaumont	198 515	- 64 920	133 595	198 515	- 64 920	133 595	199 207	- 61 663	137 544
Tercé	54 194	- 8 965	45 229	54 194	- 8 965	45 229	54 698	- 6 718	47 980
Chasseneuil-du-Poitou	2 110 056	- 305 320	1 804 736	2 110 056	- 305 320	1 804 736	2 110 056	- 305 320	1 804 736
Béruges*	- 89 175	- 25 033	- 114 208	- 89 617	- 27 118	- 116 735	- 90 058	- 29 204	- 119 262
Biard	233 543	- 157 477	76 066	233 543	- 157 477	76 066	233 543	- 157 477	76 066
Buxerolles*	- 827 488	-	- 827 488	- 854 838	-	- 854 838	- 882 188	-	- 882 188
Croutelle	3 392	-	3 392	3 392	-	3 392	3 392	-	3 392
Fontaine-le-Comte	- 209 176	-	- 209 176	- 209 176	-	- 209 176	- 209 176	-	- 209 176
Figugé	379 734	-	379 734	379 734	-	379 734	379 734	-	379 734
Mignaloux-Beauvoir*	- 106 357	- 154 977	- 261 334	- 108 241	- 163 882	- 272 123	- 110 124	- 172 788	- 282 912
Migné-Auxances*	38 580	-	38 580	27 171	-	27 171	15 762	-	15 762
Montamisé*	- 35 927	-	- 35 927	- 44 371	-	- 44 371	- 52 815	-	- 52 815
Poitiers	-25 045 421	-4 242 960	-29 288 381	-25 045 421	-4 242 960	-29 288 381	-25 045 421	-4 242 960	-29 288 381
Saint-Benoît	54 858	-	54 858	54 858	-	54 858	54 858	-	54 858
Vouneuil-sous-Biard	- 384 305	-	- 384 305	- 384 305	-	- 384 305	- 384 305	-	- 384 305

À partir de 2021, seuls les montants des attributions de compensation des communes identifiées avec le caractère « * » évolueront. Les autres n'évolueront plus en l'absence de nouveaux transferts de charges.

Attributions de compensation 2021, 2022 et 2023 :

Commune	AC 2021			AC 2022			AC 2023		
	AC de fonctionnement	AC d'investissement	TOTAL	AC de fonctionnement	AC d'investissement	TOTAL	AC de fonctionnement	AC d'investissement	TOTAL
Celle-Lévescault*	79 030	- 17 012	62 018	78 626	- 18 921	59 705	78 222	- 20 830	57 392
Cloué*	14 147	- 4 447	9 700	14 056	- 4 877	9 178	13 965	- 5 308	8 657
Curzay-sur-Vonne*	29 471	- 8 074	21 397	29 461	- 8 121	21 339	29 451	- 8 169	21 282
Jazeneuil*	- 29 426	- 25 909	- 55 335	- 29 641	- 26 926	- 56 567	- 29 856	- 27 943	- 57 799
Rouillé*	28 426	- 62 722	- 34 297	27 737	- 65 979	- 38 242	27 048	- 69 236	- 42 188
Sanxay*	- 52 138	- 8 784	- 60 922	- 52 227	- 9 201	- 61 428	- 52 315	- 9 619	- 61 934
Jardres*	233 153	-	233 153	231 476	-	231 476	229 800	-	229 800
La Puye*	18 968	- 20 108	- 1 139	18 870	- 20 570	- 1 699	18 773	- 21 032	- 2 259
Dissay*	596 507	-	596 507	592 312	-	592 312	588 118	-	588 118
Saint-Georges-lès-Baillargeaux*	419 028	- 110 716	308 311	418 655	- 112 481	306 173	418 281	- 114 246	304 035
Lavoux*	45 636	-	45 636	43 422	-	43 422	41 208	-	41 208
Saint-Julien-l'Ars*	242 613	-	242 613	238 078	-	238 078	233 542	-	233 542
Savigny-Lévescault*	106 381	- 9 253	97 128	106 271	- 9 771	96 500	106 162	- 10 289	95 873
Béruges*	- 90 499	- 31 291	- 121 790	- 90 940	- 33 377	- 124 317	- 91 381	- 35 463	- 126 844
Buxerolles*	- 909 537	-	- 909 537	- 936 887	-	- 936 887	- 964 236	-	- 964 236
Mignaloux-Beauvoir*	- 112 008	- 181 693	- 293 701	- 113 892	- 190 599	- 304 491	- 115 775	- 199 505	- 315 280
Migné-Auxances*	4 353	-	4 353	7 057	-	7 057	18 466	-	18 466
Montamisé*	- 61 259	-	- 61 259	- 69 703	-	- 69 703	- 78 147	-	- 78 147

Attributions de compensation 2024, 2025 et 2026 :

Commune	AC 2024			AC 2025			AC 2026		
	AC de fonctionnement	AC d'investissement	TOTAL	AC de fonctionnement	AC d'investissement	TOTAL	AC de fonctionnement	AC d'investissement	TOTAL
Celle-Lévescault*	77 818	- 22 739	55 079	77 415	- 24 649	52 766	77 011	- 26 558	50 453
Cloué*	13 874	- 5 739	8 135	13 782	- 6 169	7 613	13 691	- 6 600	7 091
Curzay-sur-Vonne*	29 441	- 8 217	21 224	29 430	- 8 264	21 166	29 420	- 8 312	21 108
Jazeneuil*	- 30 071	- 28 960	- 59 031	- 30 287	- 29 977	- 60 264	- 30 502	- 30 994	- 61 496
Rouillé*	26 359	- 72 493	- 46 134	25 671	- 75 750	- 50 079	24 982	- 79 007	- 54 025
Sanxay*	- 52 403	- 10 037	- 62 440	- 52 492	- 10 454	- 62 946	- 52 580	- 10 872	- 63 452
Jardres*	228 123	-	228 123	226 447	-	226 447	224 770	-	224 770
La Puye*	18 675	- 21 494	- 2 819	18 577	- 21 956	- 3 379	18 479	- 22 418	- 3 939
Dissay*	583 923	-	583 923	579 729	-	579 729	575 534	-	575 534
Saint-Georges-lès-Baillargeaux*	417 908	- 116 011	301 897	417 535	- 117 776	299 759	417 162	- 119 541	297 621
Lavoux*	38 994	-	38 994	36 780	-	36 780	34 566	-	34 566
Saint-Julien-l'Ars*	229 007	-	229 007	224 471	-	224 471	219 936	-	219 936
Savigny-Lévescault*	106 052	- 10 807	95 245	105 943	- 11 325	94 618	105 833	- 11 843	93 990
Béruges*	- 91 822	- 37 549	- 129 371	- 92 264	- 39 634	- 131 898	- 92 705	- 41 721	- 134 426
Buxerolles*	- 991 586	-	- 991 586	- 1 018 936	-	- 1 018 936	- 1 046 285	-	- 1 046 285
Mignaloux-Beauvoir*	- 117 658	- 208 411	- 326 069	- 119 542	- 217 316	- 336 858	- 121 426	- 226 222	- 347 648
Migné-Auxances*	- 29 875	-	- 29 875	- 41 284	-	- 41 284	- 52 693	-	- 52 693
Montamisé*	- 86 590	-	- 86 590	- 95 034	-	- 95 034	- 103 478	-	- 103 478

Attributions de compensation 2027, 2028 et 2029 :

Commune	AC 2027			AC 2028			AC 2029		
	AC de fonctionnement	AC d'investissement	TOTAL	AC de fonctionnement	AC d'investissement	TOTAL	AC de fonctionnement	AC d'investissement	TOTAL
Celle-Lévescault*	76 607	- 28 467	48 140	76 203	- 30 376	45 827	75 799	- 32 285	43 514
Cloué*	13 600	- 7 031	6 570	13 509	- 7 461	6 048	13 418	- 7 892	5 526
Curzay-sur-Vonne*	29 410	- 8 360	21 051	29 400	- 8 407	20 993	29 390	- 8 455	20 935
Jazeneuil*	- 30 717	- 32 011	- 62 728	- 30 932	- 33 028	- 63 960	- 31 147	- 34 045	- 65 192
Rouillé*	24 293	- 82 264	- 57 971	23 604	- 85 521	- 61 916	22 915	- 88 777	- 65 862
Sanxay*	- 52 668	- 11 290	- 63 958	- 52 757	- 11 707	- 64 464	- 52 845	- 12 125	- 64 970
Jardres*	223 094	-	223 094	221 417	-	221 417	219 741	-	219 741
La Puye*	18 382	- 22 880	- 4 499	18 284	- 23 342	- 5 059	18 186	- 23 805	- 5 618
Dissay*	571 340	-	571 340	567 145	-	567 145	562 951	-	562 951
Saint-Georges-lès-Baillargeaux*	416 788	- 121 306	295 483	416 415	- 123 071	293 345	416 042	- 124 835	291 206
Lavoux*	32 352	-	32 352	30 138	-	30 138	27 924	-	27 924
Saint-Julien-l'Ars*	215 400	-	215 400	210 865	-	210 865	206 329	-	206 329
Savigny-Lévescault*	105 724	- 12 361	93 363	105 614	- 12 879	92 735	105 505	- 13 397	92 108
Béruges*	- 93 146	- 43 807	- 136 953	- 93 587	- 45 893	- 139 480	- 94 028	- 47 979	- 142 007
Buxerolles*	- 1 073 635	-	- 1 073 635	- 1 100 984	-	- 1 100 984	- 1 128 334	-	- 1 128 334
Mignaloux-Beauvoir*	- 123 309	- 235 128	- 358 437	- 125 192	- 244 034	- 369 226	- 127 076	- 252 939	- 380 015
Migné-Auxances*	- 64 102	-	- 64 102	- 75 511	-	- 75 511	- 86 920	-	- 86 920
Montamisé*	- 111 922	-	- 111 922	- 120 366	-	- 120 366	- 128 810	-	- 128 810

Attributions de compensation 2030, 2031 et 2032 :

Commune	AC 2030			AC 2031			AC 2032		
	AC de fonctionnement	AC d'investissement	TOTAL	AC de fonctionnement	AC d'investissement	TOTAL	AC de fonctionnement	AC d'investissement	TOTAL
Celle-Lévescault*	75 396	- 34 195	41 201	79 495	- 36 104	43 391	79 091	- 38 013	41 078
Cloué*	13 327	- 8 323	5 004	13 236	- 8 753	4 483	13 145	- 9 184	3 961
Curzay-sur-Vonne*	29 380	- 8 503	20 877	29 370	- 8 550	20 820	29 360	- 8 598	20 762
Jazeneuil*	- 31 362	- 35 062	- 66 424	- 31 577	- 36 079	- 67 656	- 31 792	- 37 096	- 68 888
Rouillé*	22 227	- 92 034	- 69 808	21 538	- 95 291	- 73 753	20 849	- 98 548	- 77 699
Sanxay*	- 52 933	- 12 543	- 65 476	- 53 022	- 12 960	- 65 982	- 53 110	- 13 378	- 66 488
Jardres*	218 064	-	218 064	216 388	-	216 388	214 711	-	214 711
La Puye*	18 088	- 24 267	- 6 178	17 991	- 24 729	- 6 738	17 893	- 25 191	- 7 298
Dissay*	558 756	-	558 756	554 562	-	554 562	550 367	-	550 367
Saint-Georges-lès-Baillargeaux*	415 669	- 126 600	289 068	415 295	- 128 365	286 930	414 922	- 130 130	284 792
Lavoux*	25 710	-	25 710	23 496	-	23 496	21 282	-	21 282
Saint-Julien-l'Ars*	201 794	-	201 794	197 258	-	197 258	192 723	-	192 723
Savigny-Lévescault*	105 395	- 13 915	91 480	105 286	- 14 433	90 853	105 176	- 14 951	90 225
Béruges*	- 94 470	- 50 065	- 144 535	- 94 911	- 52 151	- 147 062	- 94 911	- 52 151	- 147 062
Buxerolles*	- 1 155 684	-	- 1 155 684	- 1 183 033	-	- 1 183 033	- 1 183 033	-	- 1 183 033
Mignaloux-Beauvoir*	- 128 960	- 261 845	- 390 805	- 130 843	- 270 751	- 401 594	- 130 843	- 270 751	- 401 594
Migné-Auxances*	- 98 329	-	- 98 329	- 109 738	-	- 109 738	- 109 738	-	- 109 738
Montamisé*	- 137 253	-	- 137 253	- 145 697	-	- 145 697	- 145 697	-	- 145 697

À partir de 2032, les montants des attributions de compensation des communes identifiés avec le caractère « * » n'évolueront plus en l'absence de nouveaux transferts de charges.

Il vous est proposé d'approuver les montants d'attributions de compensations ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce rapport de la CLETC.

INFORMATIONS

Madame le Maire informe que deux agents de LIGUGÉ vont intégrer les services de GRAND POITIERS au 1^{er} Janvier 2018. Il s'agit de Messieurs Régis TRILLAUD et Fabien TOUZALIN qui seront affectés au centre de ressources de FONTAINE LE COMTE.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

AVENANT À LA CONVENTION DE MÉCÉNAT POUR SOREGIES

Madame PELTIER rappelle que la SOREGIES pose gracieusement les motifs lumineux de fin d'année. Il est proposé de signer un avenant afin que SOREGIES puisse bénéficier d'une déduction fiscale sur l'impôt des sociétés en faisant passer cette prestation pour du mécénat.

Madame PELTIER ne prend pas part au vote.

Délibération :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que la SOREGIES propose une opération de mécénat dans le cadre de la pose et la dépose des illuminations de Noël.

Le mécène s'engage à réaliser, au profit de la Commune, pour l'année 2017, les poses et les déposes des illuminations de Noël pour une somme équivalente à 2 231,07 Euros HT.

Une convention entre la Commune et SOREGIES avait été signée en 2016. Il est proposé de prolonger cette convention par le présent avenant.

Madame Joëlle PELTIER ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 18 voix Pour :

- ✓ D'approuver le principe de cet avenant sur la convention de mécénat avec SOREGIES,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer ce document.

REMERCIEMENTS

- ✓ Du Président du District de Football pour la mise à disposition gracieuse de la salle Jean Monnet le 30 Octobre 2017,
- ✓ De l'Association des Maires de la Vienne pour la mise à disposition de la salle Jean Monnet pour la formation Cimetière le 19 Octobre 2017,
- ✓ De l'Association des Passe Partout pour l'attribution d'une subvention de 400 Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance
Et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 5 Février 2018 à 20 heures.